

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 30 octobre 2019

1-2	Présence et vérification du quorum
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p>Est absente : Mme Julie Montreuil</p> <p>Secrétaire : Mme Stéphanie Gaudette</p>
3	Questions du public :
	Aucun public n'est présent.
4	Lecture et adoption de l'ordre du jour
CÉ20191030-01	<p>CONSIDÉRANT que M. Dubois, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour ;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lefebvre, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 octobre 2019 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis tel que déposé.</p>
5	Adoption du procès-verbal de la séance précédente
CÉ20191030-02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dagenais, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE DISPENSER le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 et DE L'APPROUVER.</p>
6	Suivis au procès-verbal :
	Aucun suivi n'est nécessaire suite à la dernière rencontre.
7	Code de vie
	M. Dubois présente les noms choisis par les élèves pour les personnages qui représentent les 4 valeurs de l'école Saint-Louis. Le comité du code de vie s'est rencontré le 29 octobre 2019 à

	la Commission scolaire pour travailler sur la diffusion de celui-ci. Des plans de leçons seront mis sur pied pour enseigner les comportements attendus.
8	Contenus en orientation scolaire et professionnelle — COSP
CÉ20191030-03	<p>CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2019-2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposées par le directeur d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique ;</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2019-2020 ;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Figarols, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3e cycle du primaire pour l'année scolaire 2019-2020, conformément au tableau ci-joint.
9	Utilisation des fonds à destination spéciale
	M. Dubois présente aux membres le budget des fonds à destination spéciale. Puisqu'il y a un projet d'agrandissement qui prendra forme sous peu, il propose qu'on attende l'avancement des plans avant de faire des achats d'envergure pour la cour d'école puisqu'une somme dans ce projet sera attribuée au réaménagement de la cour d'école.
10	Campagne de financement
	La personne responsable de la campagne de financement Recettes en pot s'est désistée avant que la campagne débute. Nous ne l'avons donc pas reconduit pour l'instant. Nous verrons au cours de l'année à trouver une autre façon d'amasser des fonds.
11	Normes et modalités d'évaluation
CÉ20191030-04	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique, 5° avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96.13.4° de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages, approuvées par Monsieur le directeur de l'école (Cf. l'art. 96.15.4° de la LIP) ;</p>

	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 96.15.4° de la Loi sur l'instruction publique, sur proposition des enseignants..., le directeur de l'école :... approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire,...</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une proposition de l'équipe des enseignants de l'école Saint-Louis ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bernard, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>DE PRENDRE NOTE DE L'AVIS qui est donné par Monsieur le directeur, de son approbation des normes et modalités d'évaluation qui seront en application dans notre école pour l'année scolaire 2019-2020, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.</p>
13	Activités intégrées
<p>CÉ20191030-05</p>	<p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par Monsieur le directeur qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lefebvre, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Monsieur le directeur, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;</p> <p>D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus dans le respect de la réglementation ministérielle. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2019-2020 ;</p> <p>D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.</p>

14	Nouveau projet de loi 40
	M. Dubois présente aux membres du conseil d'établissement, dans une présentation Power Point, les points importants du nouveau projet de loi 40. Plusieurs d'entre eux concernent notamment les conseils d'établissement des écoles.
14	Rapport de la direction
	M. Dubois explique brièvement le bilan du budget 2018-2019. Il le montrera plus en détail lors d'une prochaine séance. Une campagne de levée de fond pour l'Unicef a permis à l'école Saint-Louis d'amasser la somme de 1507 \$.
15	Rapport de l'OPP
	Mme Gaudette mentionne que des bénévoles sont venues aider lors de la prise des photos scolaires le 10 et le 11 octobre dernier. D'autres viendront lors de la vaccination prévue le 19 novembre prochain.
16	Rapport du représentant du Comité de parents
	M. Blanchard mentionne que des élections ont eu lieu lors de la dernière rencontre pour élire les membres du prochain comité de parents. Plusieurs candidats faisaient d'ailleurs partie des comités régionaux de parents. Il a mentionné que, selon le nouveau projet de loi 40, plus de pouvoirs seront octroyés aux conseils d'établissements. La prochaine rencontre aura lieu en novembre.
17	Rapport de la technicienne du service de garde
	Mme Cann mentionne qu'une lettre pour l'inscription aux journées pédagogiques sera imprimée pour les élèves réguliers du service de garde. Pour les autres élèves, un courriel sera envoyé. La prochaine journée pédagogique aura lieu au Musée de la Nature à Ottawa le 1 ^{er} novembre prochain. Par ailleurs, le premier diner pizza a permis d'amasser 800 \$ de profit.
18	Correspondance
	Aucune correspondance n'est lue aux membres du CÉ.
19	Questions diverses
	Aucune question n'est posée.
20	Prochaine séance
	La prochaine séance aura lieu le mardi 26 novembre à 19 h.
21	Levée de l'assemblée
CÉ20171024-06	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé à 21 h 09 ;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Dagenais, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.

Michel Blanchard, président du CÉ

Marc Dubois, directeur

Contenus d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) 3^e cycle

5 ^e année		
Contenus enseignés	Courte description de l'activité proposée	Moment de la réalisation
Champs d'intérêts et aptitudes	<p>Rédiger une petite annonce sur la connaissance de soi et de ses qualités</p> <p>Un remue-méninge collectif a d'emblée été effectué afin d'aborder les champs d'intérêts et les diverses aptitudes qu'un élève de 5^e année puisse posséder. L'élève devra être capable d'offrir ses services de façon réaliste et à travers d'une production écrite.</p>	<i>1^{re} étape</i>
Métiers d'élèves et méthodes de travail	<p>Faire des affiches</p> <p>Définir les modèles de réussite pour être organisé</p> <p>Travail sur la motivation, l'assiduité, la ponctualité, les relations avec l'autorité et le travail d'équipe</p>	<i>2^e étape</i>
Occupation des gens de l'entourage	<p>Élaboration d'un questionnaire en français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un questionnaire sur le métier d'un adulte de ton entourage • Faire ressortir les méthodes de travail et les exigences du métier 	<i>3^e étape</i>
6 ^e année		
Contenus enseignés	Courte description de la planification	Moment de la réalisation
Caractéristiques de l'école secondaire	<p>Visite en classe d'une école secondaire, École secondaire Jean XXIII</p> <p>Plusieurs élèves participent également aux portes ouvertes</p> <p>Discussions ponctuelles sur la vie au secondaire avec les élèves</p>	<i>Septembre et tout au long de l'année</i>
Atouts en situation de transition	<p>Réalisation des ateliers « Dé-stresse et progresse » (5 ateliers d'une heure) avec la psychologue.</p> <p>C'est un programme sur le stress à l'intention des enfants qui font la transition du niveau primaire au secondaire. Il permet aux enfants et aux adolescents d'apprendre ce qu'est le stress, comment le reconnaître et comment s'y adapter dans la vie. Déstresse et progresse part des connaissances acquises des élèves et leur donne les connaissances nécessaires pour reconnaître les effets du stress sur le cerveau et sur le corps.</p>	<i>24 octobre 2019 au 28 novembre 2019</i>
Influence sociale	<p>Réalisation des ateliers Gang de choix (5 ateliers d'une heure)</p> <p>Ceci est un programme de prévention visant à développer chez les élèves leur capacité de faire des choix éclairés grâce à une animation structurée. Habituellement, les ateliers sont donnés par la psychoéducatrice. Un atelier est également animé par des agentes sociocommunitaires de la SPVM.</p>	<i>16 mars au 20 avril 2020</i>

BILAN

Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'évaluation

À l'éducation préscolaire, le libellé des compétences non disciplinaires n'apparaît pas dans le bulletin, ni dans le bilan des apprentissages.

PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

BULLETIN

Équipe-niveau

Dès septembre, l'équipe-niveau précise ou élabore :

- La planification annuelle en intégrant les SAÉ
- Ses intentions pédagogiques
- Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau
- Les outils d'évaluation utilisés par niveau (ex. : grilles communes d'évaluation)

Bien que l'évaluation soit une responsabilité partagée, le jugement final est la responsabilité de l'enseignant et est basé sur le jugement professionnel de ce dernier.

Une fois par étape, minimalement, l'équipe-niveau assure le suivi de la planification.

L'équipe-niveau s'entend sur :

- L'interprétation des critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle (précisions sur les indices observables, manifestations, barèmes, seuils de réussite)

Précisions

Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'un cycle à l'autre

À la fin du cycle, l'enseignant utilise les mêmes référentiels pour les élèves au régulier avec un bulletin standard

À chaque étape, des activités pédagogiques différenciées sont posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages (ex. : décroisement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, ...)

« L'élève doit toujours savoir sur quoi il est évalué. »



AIDE-MÉMOIRE

2019-2020

Extrait des normes et modalités d'évaluation

2019-2020

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit obligatoirement réussir les compétences en mathématique, lecture et écriture. Dans tous les cas où le prolongement de cycle (et de niveau) est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision finale est prise par la direction dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses difficultés, etc.

Documents importants:

- Le programme de formation
- La progression des apprentissages
- Les critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle
- Les savoirs essentiels
- Le projet éducatif
- Le plan de réussite
- Les grilles communes d'évaluation élaborées en équipe niveau
- Les cadres d'évaluation

SUIVIS

Les moyens de communication autres que les bulletins, le bilan et la communication écrite du mois d'octobre, peuvent être variés.

L'enseignant doit garder et consigner des traces de ses différentes communications (Annexe 1/Feuille Suivis*)

COMMUNICATIONS

En septembre, décembre, janvier, mars, avril et mai une communication est acheminée aux parents des élèves à risque ou en difficulté ou ceux dont le comportement n'est pas conforme au code de vie. (Annexe2/Formulaire de communication*)

BULLETIN

Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle (par niveau) pour la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires selon les étapes.

communications	Communication écrite	1 ^{re} étape Bulletin	2 ^e étape Bulletin	3 ^e étape Bulletin
Durée de l'étape		28 août au 8 novembre	11 novembre au 14 février	17 février au 22 juin
Date de remise du bulletin	11 octobre	20 novembre	26 février	1 ^{re} semaine de juillet

L'enseignant indique au moins une force et un défi et/ou inscrit un commentaire pour chaque élève à l'étape 2.

Les spécialistes indiquent au moins une force et un défi ou inscrivent un commentaire pour chaque élève en difficulté dans leur matière aux étapes 2 et 3.

La compétence non-disciplinaire ciblée par les membres de l'équipe-cycle fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin au moins une fois par année.

Pour le 1^{er} cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à l'étape 1.

Pour le 2^e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignants à la 3^e étape pour les élèves de la 3^e année et à la 1^e étape pour les élèves de la 4^e année.

Pour le 3^e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à la 1^{er} étape.

Pour les classes d'accueil, la compétence non-disciplinaire savoir communiquer sera évaluée par les enseignant(e)s à la 3^e étape.

Pour chaque bulletin, l'enseignant utilise les notes ciblées.

L'enseignant du préscolaire, aux bulletins 1 et 2, pose un jugement sur l'état de développement des compétences. Au bulletin 3, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint.

BARÈME D'ÉVALUATION AU BULLETIN

PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

Sommaire des activités intégrées

En date du 30 octobre 2019

	Activité- Budget- École inspirante
	Activité offerte gratuitement
	Activité – Budget- Sortie scolaire en milieu culturel
	Activité payée par le parent

Activité unificatrice

Dates	Description	Coût total	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
9 décembre au 17 décembre 2019	Musique du monde Daniel Prenoveau	1119,46 \$	2,50 \$/élève	∅	

Préscolaire

Dates	Description	Coût total	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
25 octobre 13 décembre 14 février 20 mars 24 avril	Heure du conte en classe par la bibliothécaire de Pointe- Claire	Gratuit		∅	
010-020 11 mars 2020 au 23 avril 2020 901-902 14 avril 2020 au 17 juin 2020	Commedia dell'arte 8 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	2575,36 \$		∅	

1^{re} année

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
16 octobre 2019	Écomuseum La vie dans la Vallée du Saint-Laurent	782,68 \$	13,27 \$	∅	X
11 mars 2020 au 23 avril 2020	Commedia dell'arte 8 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	1931,52	32,74 \$	∅	
6 mai 2020	Prof Dino	459,60 \$	7,79 \$	∅	
Printemps 2020	Papillons		3,00 \$/élève	∅	

2^e année

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
12 décembre 2019	Musée d'art contemporain de Montréal	330 \$ + 321,93 \$: 651,93 \$	9,88 \$/élève	∅	
17 mars 2020	Sortie éducative — Écomuseum La vie dans la Vallée du Saint-Laurent	495 \$ + 304,68 \$ = 799,68	12,12 \$/élève	∅	
26 mai 2020	Atelier Bleu Majiik	873,81 \$	13,24 \$/élève	∅	
14 avril 2020 au 17 juin 2020	Commedia dell'arte 8 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	1931,52 \$	29,26 \$/élève	∅	

3^e année

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
27 novembre 2019	Atelier en classe Neurone Atomique	1225,63 \$	11,14 \$/élève	∅	
9 janvier 2020	Sortie éducative Bois-de-Liesse Fous d'la neige	1 540 \$ + 643,86 \$ = 2183,86	19,85 \$/élève	∅	
25 février 2020	Pièce de théâtre Edgar Paillettes Salle Pauline Julien	990 \$ + 597,87 \$ = 1587,87 \$	14,44 \$/élève	∅	
11 juin 2020	Musée de Lachine Lieu historique du commerce de la Fourrure	539 \$ + 643,86 \$ = 1182,86 \$	10,75 \$/élève	∅	

4^e année

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
27 novembre 2019	Atelier en classe Neurone Atomique	1225,63 \$	11,14 \$/élève	∅	
9 janvier 2020	Sortie éducative Bois-de-Liesse Fous d'la neige	1 540 \$ + 643,86 \$ = 2183,86	19,85 \$/élève	∅	
25 février 2020	Pièce de théâtre Edgar Paillettes Salle Pauline Julien	990 \$ + 597,87 \$ = 1587,87 \$	14,44 \$/élève	∅	
11 juin 2020	Musée de Lachine Lieu historique du commerce de la Fourrure	539 \$ + 643,86 \$ = 1182,86 \$	10,75 \$/élève	∅	

5^e année (501-502)

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
30 octobre 2019	Stewart Hall + Musée St-Gabriel	220 \$ + 459,90 \$: 679,90 \$	15,45 \$/élève	∅	X
10 janvier 2020	Centre des sciences de Montréal	977,16 \$ + 321,93 \$ = 1299,09 \$	23,62/élève	∅	
10 juin 2020	Sortie sportive au Cepsum Centre d'éducation physique et des sports	660 \$ + 321,93 \$ = 981,93	22,32 \$/élève	∅	

6^e année (601-602)

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
18 septembre 2019 au 26 février 2020	Commedia dell'arte 15 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	2414,40 \$		∅	X
12 mars 2020	Atelier « Aimer » animé par Enfant Retour	Gratuit		∅	
24 mars 2020	Prévention de la toxicomanie (SPVM) Centre Desnoyers — Sarto	Autobus :		∅	
18 juin 2020	Disco croisière + rallye	1206,80 \$ + 643,86 \$ = 1850,66 \$	27,62 \$	27,62 \$	
Fin d'année 2020	Activités des finissants (chandail, mosaïque, etc.)		30 \$/élève	30 \$	

591/691

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
18 septembre 2019 au 26 février 2020	Commedia dell'arte 15 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	1207,20 \$		∅	X
12 mars 2020	Atelier « Aimer » animé par Enfant Retour	Gratuit	∅	∅	
24 mars 2020	Prévention de la toxicomanie (SPVM) Centre Desnoyers — Sarto	Autobus :			
1 ^{er} avril 2020	Centre des sciences de Montréal	977,16 \$ + 321,93 \$ = 1299,09 \$	23,62/élève	∅	
Finissants (691)					
18 juin 2020	Disco croisière + rallye	1206,80 \$ + 643,86 \$ = 1850,66 \$	27,62 \$/élève		
Printemps 2020	Activités des finissants (chandail, mosaïque, etc.)		30 \$/élève		

Groupe 920

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
18 septembre 2019 au 11 décembre 2019	Commedia dell'arte 9 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	724,32 \$		∅	X
29 octobre 2019	Atelier de teinture à l'indigo Œuvre collective sur toile	475 \$	15,32 \$/élève	∅	

Groupe 930

Dates	Description	Coût	Coût/élève	Frais facturés	Approbation du CÉ
18 septembre 2019 au 26 février 2020	Commedia dell'arte 15 ateliers d'art dramatique en classe Stéphanie Vecchio	1207,20 \$		∅	X
29 octobre 2019	Atelier de teinture à l'indigo Œuvre collective sur toile	475 \$	15,32 \$/élève		
Finissants					
18 juin 2020	Disco croisière + rallye	1206,80 \$ + 643,86 \$ = 1850,66 \$	27,62 \$/élève		
Printemps 2020	Activités des finissants (chandail, mosaïque, etc.)		30 \$/élève		

Autres activités

Dates	Description	Coût	Frais facturés	Approbation du CÉ
27 septembre	Marche autour de l'école pour l'environnement (tous les élèves)	0 \$	∅	X
Automne 2019 Printemps 2020	Club de course	0 \$	∅	X
16 octobre 2019	Festival de Flag Football (École secondaire Dalbé-Viau)	Autobus : 563,38 \$	∅	
30 novembre 1 ^{er} décembre 2019 (WE)	Coupe Badabing Soccer (École primaire Gentilly)		∅	
12 décembre 2019	Chorale Complexe Desjardins Place de Arts	Payé par Vision Diversité	∅	
17 ou 18 décembre 2019	Chorale Centre pour personnes âgées Sélection	0 \$	∅	
18 janvier 2020 (WE)	Tournoi du Bleu et Or Soccer (Collège Beaubois)		∅	
24 janvier 2020 (JP)	Festival de Volleyball (École secondaire Des Sources)	STM :	∅	
1 ^{er} - 2 février 2020 (WE)	Classique des Cougars (École secondaire Des Sources)		∅	
12 février 2020 (JP)	Hockey Cosom Filles : École Des Sources Garçons : Jonathan — Wilson	STM :	∅	
21 mars 2020 (WE)	Tournoi des Phénix (Collège Charlemagne)		∅	
18/19 avril 2020 (WE)	Championnat régional scolaire (École secondaire Des Sources)		∅	
1 ^{er} mai 2020 (JP)	Championnat régional scolaire de Volleyball (École secondaire Des Sources)	STM :	∅	
8 mai 2020	Festival de soccer Minime (Jonathan Wilson)	STM :	∅	
20 mai 2020	Championnat régional scolaire (École secondaire Dalbé-Viau)	Autobus :	∅	